

Contrôle d'accès évolution vers VIGIK+

Contrôle d'accès – Evolution VIGIK+

Courant 2024, l'entreprise éditrice a décidé de faire évoluer le système VIGIK® **vers VIGIK+®** selon le calendrier suivant :

A partir de 2025

VIGIK+ imposé
pour toute nouvelle installation

2025 à 2030

Adaptation à faire
pour les installations antérieures.

Le Syndic a alerté le CSP (décembre 2024) et les CSS de cette évolution.

NOTA : L'évolution vers VIGIK+ concerne le contrôle d'accès (centrales et badges). L'interphonie n'est pas directement concernée mais l'harmonisation vers un seul prestataire facilitera grandement la maintenance ultérieure : pièces détachées communes à tous les bâtiments, mises à jour logicielles uniforme, mises à jour des badges ET des noms sur les platines par le biais d'un logiciel commun aux deux systèmes, sans intervention sur site (gain de temps et d'argent). Aujourd'hui, 130 bâtiments sont en interphonie URMET et pourront être facilement upgradées pour la gestion à distance.

Contrôle d'accès – Evolution VIGIK+

Tous les bâtiments de Parly2 sont équipés de systèmes de contrôles d'accès par badge VIGIK® installés avec des technologies différentes :

HEXACT – INTRATONE – URMET

HEXACT et INTRATONE font partie d'un même groupe : COGELEC

Le système VIGIK® va évoluer vers VIGIK+ selon le calendrier suivant :

A partir de 2025 : VIGIK+ imposé pour les nouvelles installations

2025 à 2030 : Adaptation imposée pour passer de VIGIK à VIGIK+
pour toutes les installations existantes.

L'adaptation nécessitera le **remplacement des centrales** (modules sur lequel on passe le badge pour rentrer dans son bâtiment) coûterait environ **500 € par unité** et les **nouveaux badges** seraient vendus entre **12 et 15 € pièce**.

Les dispositifs INTRATONE qui fonctionnent en **GSM (2G)** devront, en plus, être adaptés à la fin de la 2G → **coût supplémentaire pour passer en 4G**.

Contrôle d'accès – Evolution VIGIK+

D'ici 5 ans, toutes les résidences devront adapter leurs équipements.

Cette évolution qui s'impose offre l'opportunité d'harmoniser le fonctionnement en choisissant une technologie unique qui reste à choisir. Certains systèmes sont plus ouverts que d'autres. Certains sont plus pratiques. Les sociétés qui les développent ne sont pas au même niveau technique. Il convient de les comparer.

La technologie VIGIK+ permettra une meilleure sécurité (badges incopiables). L'uniformisation VIGIK+ devrait permettre de doter les forces de l'ordre d'un badge unique qui ouvrirait tous les accès de Parly2 (sous contrôle).

Le choix final reviendra naturellement aux Syndicats Secondaires

Mais la question se pose néanmoins :

Le CSP souhaite-t-il évoluer vers un système unique harmonisé ?

Contrôle d'accès – Evolution VIGIK+

A l'unanimité, le 12 décembre 2024, le CSP s'est prononcé **POUR** l'uniformisation du système de contrôle d'accès sur l'ensemble des résidences de Parly2.

Le Syndic a lancé le processus d'appel d'offre pour identifier, parmi les différents acteurs du marché, le futur partenaire de Parly2

Un point d'information a été présenté au CSP du 12 juin 2025.

CONTRÔLE D'ACCES / VIGIK+

Décembre 2024 (CSP):

- Information du CSP du passage de VIGIK vers **VIGIK+** imposé **avant 2030**
- **Validation** du CSP à l'unanimité : **Uniformisation des contrôles d'accès** sur Parly2

Janvier 2025 : Identification des fabricants à consulter : COMELIT et URMET (Objectif : obtenir un prix « catalogue » négocié dont pourront bénéficier les prestataires d'installation)

Février / Mars 2025 : Préparation du cahier des charges de consultation et réception (31 mars) des deux fabricants (COMELIT et URMET) pour expression des besoins de la copropriété.

Avril 2025 : Adaptation du Cahier des charges et transmission aux deux fabricants.

Mai 2025: Réception des offres (12 mai) et réunion de restitution (Ph Capdevielle-Syndic-Gérance). Lancement d'un audit interne des installations existantes sur tout Parly2

CONTRÔLE D'ACCES / VIGIK+

Chiffrage comparatif établi sur une base d'un immeuble de 25 logements :
→ Prix des prestations globalement assez proches entre les deux fabricants.

**FABRICANT
RETIENUE :
URMET**

Fabrication Française
Réseau d'installateurs référencés et de proximité
Engagement des prix (bloqués sur 3 ans, capés à 1,5%/an pour 3 ans de plus)
Garantie Pièces et MO sur 5 ans (fabricant et installateurs)

Nota :

D'un bâtiment à l'autre ou d'une résidence à l'autre, le prix final pourra varier selon le travail à réaliser par les installateurs. L'audit en cours permettra d'affiner les perspectives financières de l'opération.

→ Prochaine étape : Réunion de présentation au Bureau du CSP et à la Commission Technique

Contrôle d'accès – Evolution VIGIK+

Préférence pour URMET ... pour quelles raisons ?

- Tarifs figés pour 3 ans (2025-2026-2027)
- Augmentation négociée à 1,5% par an pour 2028-2029-2030
- Badges « Desfire v3 » (incopiables) dont **7.000 gratuits** (25 par bâtiment).
- Garantie 5 ans incluant la main d'œuvre
- Fabrication Française
- Installateurs référencés et locaux (interviennent déjà sur Parly2)
- Matériels URMET déjà utilisé sur plusieurs résidences
- Formation gratuite du Syndic à l'encodage des badges
- Hotline spécifique pour Parly2

Contrôle d'accès – Evolution VIGIK+

Documents annexes :

- Plaquette de l'Association VIGIK (3 septembre 2024)
- Matériels URMET pour le contrôle d'accès (dont les badges* Desfire v3)
** Différentes couleurs possibles pour différencier les badges des résidents (noirs) de ceux des prestataires.*
- Matériels URMET pour l'interphonie
- Comparaison URMET-COMELIT (basée sur un bâtiment type de 25 logements)
- Audit des installations existantes sur toutes les résidences de Parly2